

## COMPTE RENDU

Du CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Du 20 Janvier 2016 à 18H00

Etaient présents: Monique BARNOUIN, Eve MAUREL, Bruno PEREZ, Alberte FELINES  
Armelle TOUATI, Frédéric AMOURDEDIEU, Claude GARCIN, Alain LAGIER, Yves GIAI-CHECA

Absents excusés Jean-Louis STAIANO donne pouvoir à Monique BARNOUIN -Gilles Moyne  
donne pouvoir à Monique Barnouin

Secrétaire de séance : Eve Maurel

Signature du PV du 11 janvier 2016.

Madame le Maire informe les élus avoir rencontré Maitre Fuentes en son étude et qu'il convient de signer une promesse unilatérale concernant l'acquisition en VEFA de 3 modules en RdC et 1 module à l'étage du futur bâtiment multimodal.

et rappelle les délibérations prises sur ce dossier :

Vu à la délibération du 15 juin 2015,

Vu l'arrêté en date du 15/12/2015 concernant le permis de construire n° PC 084 121 15 S0007 au profit de la SCCV le CASTELAS Groupe CETIC, sur le lot 22 de Cœur de Village,

Madame le Maire fait lecture aux élus du projet d'acte résumé comme suit :

Acquisition en FEVA :

Module 3 situé en RdC local de 93m<sup>2</sup>

Module 4 Situé au niveau R+ de 95m<sup>2</sup>

Les modules 3 et 4 d'une valeur de 220.000€ HT soit un prix TVA inclus de 264.000€ (TVA 20% pour 44.000 €) immédiatement converti d'un commun accord en l'obligation pour le constructeur d'édifier, pour le compte de la commune et de lui livrer après achèvement les locaux correspondant aux dits modules 3 et 4 dont celle-ci demeure propriétaire, il est expressément convenu que la commune n'aura à participer à aucun frais de construction définis dans la notice descriptive annexée à l'acte des locaux dont elle demeure propriétaire.

Module 1 et Module 2, locaux situés en RdC

Locaux acquis par la promesse de signature au plus tard le 29 février 2016, d'un contrat préliminaire de réservation au profit de la commune moyennant un prix de 953.000€ HT soit 1.143.600€ TTC (TVA 20% 190.600€).

Afin d'assurer le financement prévisionnel de cette opération, Madame le Maire précise qu'il convient de prévoir :

Le recours à un prêt bancaire à hauteur des montants de TVA soit :234.600€ (44.000€ + 190.600€).

Le recours à un prêt bancaire à hauteur maximale de 400.000€

Madame le maire demande aux élus de se prononcer sur ce dossier.

Les Elus à l'unanimité donnent leur accord sur la signature de cet acte, et autorise Madame le maire à solliciter un prêt bancaire pour l'avance de Tva à hauteur de 234.600€ et un prêt bancaire pour les travaux d'installation à hauteur de 400.000€

Fin de séance 19H45